



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 8
Absent : 0

Date de la convocation : 20 juin 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU
BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°94

Rapporteur : Yvette MUSCAT

OBJET : FOUILLE SUBAQUATIQUE SUR LE CLAIN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC

Le conseil municipal est informé que Madame Morgane CAYRE va mener une nouvelle opération de fouille subaquatique sur le Clain dans le secteur des Berthons dans la continuité des chantiers de fouilles réalisés ces dernières années. La Direction Régionale des Affaires Culturelles va attribuer une subvention pour permettre la réalisation de cette opération.

Ces fouilles ont pour objectif d'améliorer la connaissance du site portuaire détecté par sondage à proximité du Vieux Poitiers lors des campagnes réalisées en 2013 et 2014.

Mme CAYRE demande à la commune d'être porteur du projet et la sollicite en vue de percevoir la subvention que la DRAC lui octroie.

Le montant de l'opération s'élève à 27 168 €.

Comme les autres années, la commune réglera directement les dépenses faites par l'équipe archéologique (matériel, alimentation, travaux...) à hauteur de 27 168 €. La DRAC subventionnera l'opération à la même hauteur. Il n'y aura donc **aucun reste à charge à financer sur cette opération.**

Il est proposé au conseil municipal **d'accepter que la commune soit porteur du projet et de solliciter le financement de la DRAC.**

VU le projet d'opération de fouille subaquatique sur le Clain, dans le secteur des Berthons, programmé en 2023,

VU la proposition de Mme CAYRE d'organiser des fouilles grâce à la subvention accordée par la DRAC **VU** le budget prévisionnel de l'opération,

Considérant l'intérêt de ces fouilles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**confirme son accord** pour que la commune soit porteur du projet de fouille subaquatique sur le Clain dans le secteur des Berthons, qui se déroulera en 2023, conformément aux éléments sus-indiqués;

-**décide** de prendre en charge les dépenses de l'équipe archéologique à hauteur de 27 168 €;

- **décide** de solliciter le financement de la DRAC pour cette opération ;

-**s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune;

-**charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

- 5 JUIL. 2023

